

• **Thème 1 : Le monde méditerranéen : empreintes de l'Antiquité et du Moyen Âge (10-12 heures)**

<b>Chapitre 1. La Méditerranée antique : les empreintes grecques et romaines</b>	
<b>Objectifs du chapitre</b>	Ce chapitre vise à rappeler que l'Antiquité méditerranéenne est le <b>creuset de l'Europe</b> . On peut pour cela : – distinguer des temps, des figures et des constructions politiques ayant servi de référence dans les périodes ultérieures ; – montrer comment Athènes associe régime démocratique et établissement d'un empire maritime ; – montrer comment Rome développe un empire territorial immense où s'opère un brassage des différents héritages culturels et religieux méditerranéens.
<b>Points de passage et d'ouverture</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Périclès et la démocratie athénienne.</li> <li>▪ Le principat d'Auguste et la naissance de l'empire romain.</li> <li>▪ Constantin, empereur d'un empire qui se christianise et se réorganise territorialement.</li> </ul>

**La démarche suivie**

- Une approche nouvelle dans l'étude de la période antique. La démarche ne vise plus à étudier les institutions athéniennes ou romaines ni à placer la citoyenneté comme unique centre de la réflexion mais à montrer en quoi les mondes grec et romain sont à l'origine d'héritages communs aux Européens.
- Le creuset politico - culturel de l'Europe s'inscrit dans une double temporalité, celle de la démocratie athénienne en lien avec son Empire maritime et celle de l'Empire romain à travers deux moments clés, le principat d'Auguste et le règne de Constantin.

**Les capacités travaillées :**

Connaître et se repérer	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Identifier et nommer les périodes historiques, les continuités et ruptures chronologiques.</li> <li>– Identifier et expliciter les dates et acteurs clés des grands événements.</li> </ul>
Contextualiser	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Mettre en relation des faits ou événements de natures, de périodes, de localisations différentes.</li> <li>– Confronter le savoir acquis en histoire avec ce qui est entendu, lu et vécu.</li> </ul>
Conduire une démarche historique et la justifier	<ul style="list-style-type: none"> <li>– S'approprier un questionnement historique.</li> <li>- Construire et vérifier des hypothèses sur une situation historique.</li> <li>- Justifier des choix, une interprétation, une production.</li> </ul>

## **Déroulé de la séquence :**

Elle est conçue en 5 séances. Après une première séance d'introduction, deux heures seront consacrées à Athènes et deux autres à Rome.

### Séance 1 : Introduction (1heure)

#### Accroche

L'entrée du chapitre se fait par la réaction des élèves sur des lieux emblématiques du monde méditerranéen, en réactivant les connaissances de collège via une proposition de séjour touristique « sur les traces de nos héritages, la Méditerranée, un berceau pour l'Europe ».

#### Mise en activité des élèves (20 minutes) : Voir feuille d'activité page 3

Travail de groupe qui permet aux élèves de :

- Gagner du temps en répartissant le travail (10 groupes se partagent les 5 escales)
- Apprendre à se connaître en début d'année
- S'appuyer sur des connaissances antérieures et les mutualiser
- Confronter les apports des différents groupes (2 groupes travaillent sur la même escale)

On fournit aux élèves :

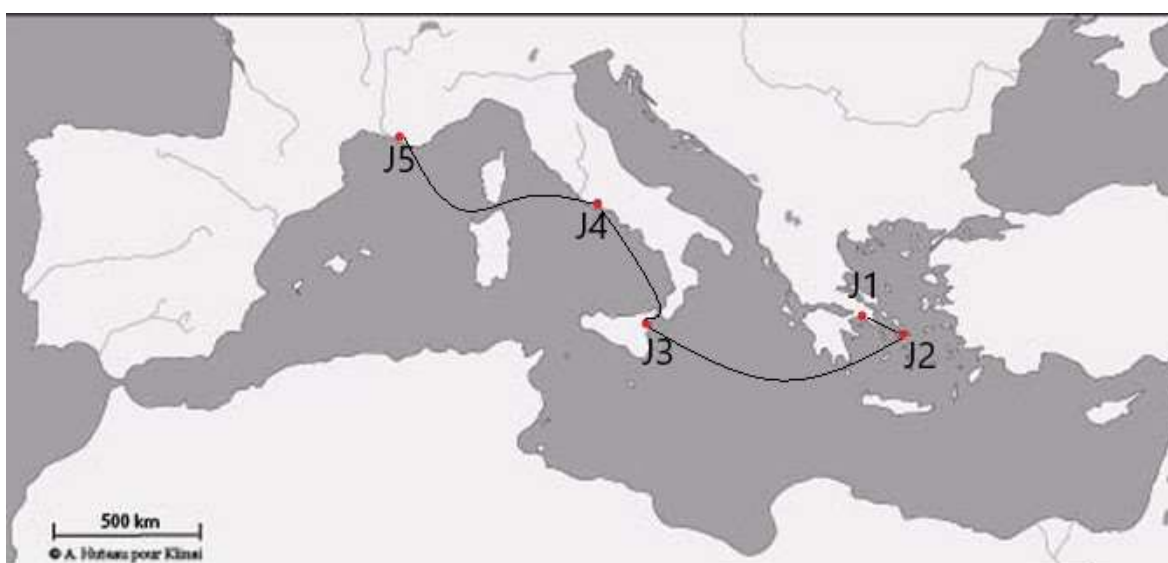
- Un itinéraire + une page de présentation avec 7 photographies des différents lieux visités de manière aléatoire, dont la liste est précisée à part.
- Une consigne permettant de remplir un tableau

**Fiche d'activité** (voir annexe )



## **Séjour touristique « Sur les traces de nos héritages, la Méditerranée, un berceau pour l'Europe »**

*Prolongez vos vacances en profitant de notre promotion sur les croisières méditerranéennes. D'Athènes à Marseille en passant par Délos, Taormine et Rome, offrez-vous une escapade inoubliable en septembre et découvrez toutes ses merveilles !*



**Photographies des sites visités :**







**Consigne :** « Afin de préparer au mieux votre départ, complétez la brochure ci-jointe en identifiant l'escale de votre groupe, puis décrivez le site visité. »

	Identifiez l'escale (ville, pays)	Zoom sur votre programme (décrivez ce que vous allez découvrir, en quoi est-ce un héritage ? De quelle période ?)
J1		
J2		
J3		
J4		
J5		

### **Reprise collective (30 minutes)**

Elle vise à montrer à travers ce périple que les Européens partagent une culture gréco-romaine qui laisse de nombreuses traces dans de nombreux domaines.

La reprise permettra de redéfinir avec les élèves certains termes et mots « en héritage » (Liste non exhaustive).

-théâtre

-forums/agoras

-temple

-polythéisme

-Colisée

-Arc de triomphe

-cité

En fin de séance, on peut envisager de demander aux élèves de classer ce vocabulaire en différentes catégories prédéfinies (politique, culturel) ou non.

Cela permettra de faire le lien avec la séance suivante consacrée à la démocratie athénienne au siècle de Périclès.

## Séance 2 : La démocratie athénienne au siècle de Périclès, un héritage politique essentiel

Cette séance s'articule autour d'un document dont l'analyse a pour objectif de présenter la démocratie athénienne.

**Consigne : Périclès définit son régime comme une démocratie : quels arguments donne-t-il pour le justifier ?**

*Extrait du discours de Périclès, stratège d'Athènes à l'occasion des obsèques officielles des morts athéniens de la première guerre du Péloponnèse (431-430 avant JC). Les Spartiates dévastent alors l'Attique.*

« A quel régime devons-nous notre grandeur ? A quelles institutions ? A quel trait de notre caractère national ? [...] La constitution qui nous régit n'a rien à envier à celles de nos voisins. Loin d'imiter les autres peuples, nous leur offrons plutôt un exemple. Parce que notre régime sert les intérêts de la masse des citoyens et pas seulement d'une minorité, on lui donne le nom de démocratie. Mais si, en ce qui concerne le règlement de nos différends particuliers, nous sommes tous égaux devant la loi, c'est en fonction du rang que chacun occupe dans l'estime publique que nous choisissons les magistrats de la cité, les citoyens étant désignés selon leur mérite plutôt qu'à tour de rôle. D'un autre côté, quand un homme sans fortune peut rendre quelques services à l'Etat, l'obscurité de sa condition ne constitue pas pour lui un obstacle. Nous nous gouvernons dans un esprit de liberté et cette même liberté se retrouve dans nos rapports quotidiens, d'où la méfiance est absente [...] nous obéissons aux magistrats qui se succèdent à la tête de la cité, comme nous obéissons aux lois.

Thucydide, *Histoire de la guerre du Péloponnèse*, II, 34-37, fin du Vème siècle avant J-C, trad. Denis Roussel, Gallimard, 1964.

**Version corrigée qui peut être utilisée en « coup de pouce » si nécessaire.**

*Extrait du discours de Périclès, stratège d'Athènes à l'occasion des obsèques officielles des morts athéniens de la première guerre du Péloponnèse (431-430 avant JC). Les Spartiates dévastent alors l'Attique.*

« A quel régime devons-nous notre grandeur ? A quelles institutions ? A quel trait de notre caractère national ? [...] La constitution qui nous régit n'a rien à envier à celles de nos voisins. Loin d'imiter les autres peuples, nous leur offrons plutôt un exemple. Parce que **notre régime sert les intérêts de la masse des citoyens** et pas seulement d'une minorité, on lui donne le nom de démocratie. Mais si, en ce qui concerne le règlement de nos différends particuliers, **nous sommes tous égaux devant la loi**, c'est en fonction du rang que chacun occupe dans l'estime publique que **nous choisissons les magistrats de la cité**, **les citoyens étant désignés selon leur mérite** plutôt qu'à tour de rôle. D'un autre côté, quand un homme sans fortune peut rendre quelques services à l'Etat, l'obscurité de sa condition ne constitue pas pour lui un obstacle. Nous nous gouvernons dans un esprit de liberté et cette même liberté se retrouve dans nos rapports quotidiens, d'où la méfiance est absente [...] nous obéissons aux **magistrats qui se succèdent à la tête de la cité**, comme nous obéissons aux lois.

Thucydide, *Histoire de la guerre du Péloponnèse*, II, 34-37, fin du Vème siècle avant J-C, trad. Denis Roussel, Gallimard, 1964.

Pistes de réponses possibles :

- Démocratie : gouvernement du peuple par le peuple et pour le peuple
- Tous les citoyens possèdent les mêmes droits et sont aptes à devenir des magistrats
- Démocratie dans laquelle les citoyens agissent par le biais du tirage au sort et de l'élection

L'enseignant pourra compléter ces réponses en utilisant le texte suivant :

« A Athènes, le citoyen jouissait de **droits** qui ne sont même plus pensables dans le monde moderne. Il s'agissait, en effet, d'une **démocratie directe**. Les petites dimensions de la  **cité-état**  permettaient, à cet égard, ce que l'ampleur de nos états modernes rend impossible. [...] Le **peuple** gouvernait, au lieu de simplement élire **les hommes chargés de gouverner**. »

Jacqueline de Romilly, *Problèmes de la démocratie grecque*, Hermann, 1975.

Reprise collective pour souligner à la fois l'héritage de notre régime politique ainsi que les différences de pratiques que certains élèves auront pu relever.

La contextualisation permet au professeur lors de l'écoute active de préciser que Thucydide fait l'éloge de la démocratie au moment de son apogée sous Périclès, or celle-ci est l'objet d'une longue gestation (voir annexe 1 page 12-15).

Ce travail permet aussi une réflexion sur la démocratie directe aujourd'hui.



### 3<sup>ème</sup> Séance : montrer comment Athènes associe régime démocratique et l'établissement d'un empire maritime

#### Démocratie et impérialisme

➤ CARTE DE L'EMPIRE ATHENIEN (carte de Wikipédia sur la ligue de Délos)



En classe en s'appuyant sur la carte de la Ligue de Délos, le professeur fait le récit du régime démocratique athénien associé à l'établissement d'un empire maritime.

**Les Athéniens organisent et dominent la ligue de Délos depuis -478. Au lendemain de la bataille de Salamine, qui sauve leur cité d'une invasion perse, ils vont convaincre les Grecs de nouer une alliance défensive en prévision d'un éventuel retour. Ils se proposent de construire et gérer une flotte commune, sur la base d'une large contribution financière.**

**Très vite, cet argent va être détourné pour reconstruire et embellir Athènes, d'une part, mais aussi pour distribuer les subsides indispensables au meilleur fonctionnement de la démocratie, d'autre part. Ainsi *le phoros* rapatrié en -454 sert-il à verser le *mysthos* (introduit 4 ans après par Périclès) pour participer aux travaux de l'Héliée et de la Boulé. Ce n'est qu'au IV que la présence à l'Ecclésià est également rétribuée.**

**Quant aux travaux de l'Acropole, lancés en -447, nul ne doute qu'ils donnent du travail aux artisans de tous les corps de métiers. On ne peut donc nier que cette manne a consolidé l'attachement des Athéniens, en particulier des plus pauvres au régime démocratique.**

La carte de la Ligue de Délos peut- être associée au texte suivant :

*«Mais ce qui causa le plus de plaisir à Athènes, (...) et frappa d'admiration le reste des hommes, (...), ce fut la construction des monuments sacrés. Cette mesure suscita, plus que toutes les décisions politiques de Périclès, la jalousie de ses ennemis. Ils l'accusaient dans les assemblées : « le peuple, criaient-ils, est déshonoré ! Il s'est attiré les insultes de tous, pour avoir transporté de Délos à Athènes le trésor commun des Grecs.(...) La Grèce s'estime victime d'une terrible injustice et d'une tyrannie manifeste : elle voit qu'avec les sommes qu'elle a fournies sous la contrainte pour faire la guerre, nous couvrons d'or et de parures notre cité, comme une fille coquette, l'ornant de pierres précieuses, de statues, et de temples qui coûtent 1 000 talents ». Mais Périclès donnait au peuple les explications suivantes : « Vous ne devez aucun compte de ces sommes aux alliés, puisque vous faites la guerre pour eux et maintenez les barbares au loin ».*

*Plutarque, Vie de Périclès, 12,1-3, 46-125*

Le bilan de la 3<sup>ème</sup> séance

L'« Empire nourrit la démocratie » ce paradoxe est perçu à l'époque par les contemporains, à terme il porte en germe la contestation de cette hégémonie qui conduit à la guerre du Péloponnèse.

## Annexe 1 : Compléments d'informations pour les collègues :

### ***Comment entre le VII<sup>ème</sup> et le V<sup>ème</sup> Athènes a-t-elle progressivement construit sa démocratie ?***

La monarchie homérique s'éteint vers la fin du VIII<sup>e</sup> selon un processus que l'on observe dans la plupart des cités grecques, à Athènes elle laisse un lointain souvenir mythique.

On sait qu'à partir de - 683 les archontes, au nombre de 3 pour commencer, avant de devenir 9 par l'adjonction de 6 thesmothètes législateurs plus tard, dirigent la cité. Ce sont des magistrats élus pour 1 an, qui détiennent un pouvoir de commandement (*arché*) et donc de décision, sans être pour autant souverains, puisqu'il leur a été délégué. Une première nuance intéressante, au cœur des institutions athéniennes en gestation.

Leurs fonctions répondent aux besoins d'une communauté qui évolue et se structure politiquement sous l'influence des *aristocrates* (aristoï : les meilleurs).

Ces derniers composent l'Aréopage (sous la protection d'Arès), un Conseil qui prépare les textes de loi, élabore progressivement un code écrit valable pour tous, exerce un droit de justice et contrôle les magistrats. Une assemblée du peuple existe, mais on ignore comment elle était composée et si elle englobait les plus pauvres, en ces temps anciens. Nul doute qu'en son sein certains clans s'opposaient, créant de vives tensions.

C'est dans ce contexte, qu'il faut présenter un premier acteur dans la longue liste des contributeurs à l'émergence d'un régime qui tourne le dos à l'*oligarchie* (domination d'un petit groupe) sans pour autant faire confiance au peuple et lui attribuer des prérogatives spéciales.

En - 624, **Dracon**, dont le nom est associé à tort à une sévérité excessive, doit plutôt être retenu pour avoir introduit de l'équité dans le traitement des affaires publiques. Il met fin aux vendettas familiales, institue la peine de mort pour sanctionner les fautes les plus graves commises à l'encontre des intérêts de la cité. En codifiant le droit par écrit, ce thesmothète empêche les familles les plus riches d'interpréter les lois à leur avantage, selon la coutume orale qui prévalait encore sur de nombreux sujets. Si la loi humaine est écrite pour être connue, elle est conçue dans l'intérêt de tous et doit être respectée par chacun. C'est donc une étape fondamentale.

Le second acteur déterminant est **Solon** : par l'ampleur des réformes qu'il fait adopter, on le considère comme le père fondateur des bases de la *démocratie*, même s'il faudra plus d'un siècle pour la mener à son avènement. Aristocrate d'aisance moyenne, il est élu archonte en -594 et fait office d'arbitre conciliateur entre les Eupatrides (les biens nés) et les paysans appauvris en un moment de crise sociale particulièrement aiguë. Il reçoit les « pleins pouvoirs » pour établir une constitution (non pas au sens moderne que nous connaissons, mais un nouveau régime) afin de mettre un terme aux dissensions qui déchirent la communauté. Son action la plus mémorable vise la protection des masses rurales, futures supportrices de la démocratie. Il libère les paysans en abolissant l'esclavage pour dettes et fixe une superficie maximale pour les plus gros propriétaires fonciers.

Il répartit par ailleurs les citoyens en 4 classes censitaires (les Pentacosiomédimnes, les Hippeis, les Zeugites et le Thètes) créant de fait une *timocratie*, c'est à dire la domination des possédants, plutôt qu'une démocratie. En effet, les magistrats seront choisis parmi les 3 classes aisées, les Thètes ne pourront siéger qu'à l'assemblée et dans les tribunaux, mais comme on y vote par tête, l'inégalité politico- économique s'en trouvera en partie compensée.

Selon Aristote, principale source de référence en la matière (auteur de la constitution des Athéniens dans le dernier tiers du IV<sup>e</sup> avant JC), il aurait institué la Boulé, un nouveau Conseil de 400 membres, le tribunal de l'Héliée et réservé l'Aréopage aux anciens archontes, seuls aptes à juger des homicides volontaires et à veiller au respect de la constitution.

Si l'on résume les conséquences de son action, les oligarques perdent de leur puissance, le peuple gagne en reconnaissance. Les lois de Solon émancipent l'individu qui au-delà de sa famille doit surtout servir la cité, c'est dans ce sens qu'il faut comprendre son idée de préconiser le tirage au sort de certaines magistratures. Chacun se retrouve responsable de la loi, de son respect, soumis et protégé par elle, quelle que soit sa condition sociale.

Les troubles reprennent néanmoins, favorisant l'accession au pouvoir de **Pisistrate** en - 560.

Membre d'une grande famille influente, il s'inscrit dans la tradition des *tyrans* de la Grèce antique : ces derniers issus de l'aristocratie cherchent à éliminer leurs adversaires de même rang. Dans une lutte de pouvoir personnel, ils s'appuient sur le petit peuple, conscient de ses difficultés, pour engager une politique réformatrice sans cependant toucher aux institutions antérieures.

Des lopins de terre sont garantis aux paysans les plus pauvres, des travaux sur l'Acropole engagés et une 1<sup>ère</sup> flotte lancée pour occuper les démunis, tandis que les mines du Laurion assurent un essor monétaire. Sur le plan culturel, les Panathénées sont réorganisées, le culte de Dionysos encouragé pour répondre aux aspirations du peuple.

Cette parenthèse dorée de 30 ans, reconnue par Aristote et Thucydide, permet à Athènes de rayonner, bientôt elle va devenir « l'école de la Grèce ».

La chute de la tyrannie en – 508 ouvre la voie à l'éclosion d'une véritable démocratie, dont **Clisthène** est l'instigateur et l'élément structurant la conception renouvelée du dème.

Portions du territoire, où les familles résident et inscrivent leur lignée sur des registres, les dèmes sont redécoupés et associés à de nouvelles tribus, en tenant compte d'un équilibre désormais tripartite qui brasse toutes les catégories sociales (ville, côte et intérieur) selon un système décimal: 100 dèmes pour 10 tribus (et non plus les 4 traditionnelles) représentées chacune par 10 magistrats par fonction, une armée composée de 10 régiments commandés par 10 stratèges, un service militaire obligatoire. Le Conseil passe de 400 à 500 membres. Les archontes gagnent un secrétaire pour porter leur nombre à 10. L'Ecclésiastion et la Boulé répartissent leurs travaux sur 10 périodes.

Cette nouvelle organisation territoriale vient de créer un régime *isonomique* (*iso* : égal / *nemen* signifie partager, répartir, à ne pas confondre ici avec *nomos* la loi,) qui promeut l'égalité de répartition des droits et des devoirs entre les citoyens. Tous peuvent jouir de l'aptitude à faire les choix nécessaires au bien-être de la communauté. Chacun a vocation à participer à la vie et aux responsabilités politiques. Toute affaire concernant la collectivité doit être débattue en public.

Ceux qui sont investis dans une charge doivent rendre des comptes et subir le jugement de leurs concitoyens.

Si on se rapproche de la démocratie, on notera au détour que le personnel politique le plus important se renouvelle peu : archontes et stratèges sont toujours issus des catégories aisées et des familles les plus illustres. Les anciennes élites tiennent encore le pouvoir : venir à l'Ecclésiastion pose un problème à ceux qui travaillent et gagnent trop peu pour se libérer de cette nécessité.

Quant au risque de voir revenir la tyrannie, il est écarté par l'ostracisme, à condition qu'un quorum de 6000 votants soit atteint. La 1<sup>ère</sup> application de cette procédure date de – 488/487, elle concerne un Pisistratide mais va rapidement servir, en cas de luttes politiques âpres, à écarter le chef de la faction adverse.

Il convient de souligner enfin que même si les Eupatrides continuent d'exercer les plus hautes fonctions, ils ne sont pas tous favorables à l'aristocratie, à l'oligarchie et encore moins à la tyrannie : ils peuvent rechercher l'appui du peuple à l'instar de Xanthippe, père de Périclès. Des factions politiques se dessinent par conséquent.

A l'aube du V<sup>e</sup> siècle avant JC, les guerres médiques accentuent ces remous politiques au moment où les pouvoirs des archontes et des stratèges évoluent en sens inverse. Un changement significatif des défis auxquels la cité est confrontée.

En – 501 les stratèges sont dorénavant élus au vu de leurs compétences militaires (parmi les 3 classes censitaires les plus riches, car les Thètes n'auraient pas les moyens financiers d'exercer cette charge) sans limitation de mandats. Leur influence grandit, ils gagnent en notoriété dans l'assemblée, les destinant à de belles carrières, mais ils peuvent toujours être bannis par ostracisme.

En – 487 les archontes, eux, sont désormais tirés au sort sur une liste de 100 noms (parmi les 2 classes supérieures).

On peut analyser cette évolution comme un nouveau rapport de force, plus favorable au *démocratie* qui « choisit » ses dirigeants. La double victoire des paysans / hoplites à Marathon et des

rameurs à Salamine va renforcer cette tendance que le chef de file des démocrates, **Ephialtès**, choisit délibérément à partir de – 462.

Plus qu'à l'archontat, c'est à l'Aréopage que ce dernier et ses amis (parmi lesquels on trouve déjà Périclès) s'attaquent. Ils visent directement le vieux conseil aristocratique qui ne garde que ses prérogatives religieuses et se voit retirer ses fonctions politiques et judiciaires au profit des autres instances : Boulé, Héliée, Ecclésia.

Ephialtès trouve une nouvelle majorité chez les Thètes mais heurte d'autres sensibilités ; les circonstances non éclairées de son assassinat, l'année suivante, peuvent le laisser penser.

**Périclès** est celui qui poursuit et parachève un processus de démocratisation bien avancé dans les années -460/450, au moment où il succède à Ephialtès et se démarque par son discours des positions de son principal adversaire Cimon.

Passé par diverses charges publiques et bien préparé à la politique au sein de sa famille (il est le petit neveu de Clithène par sa mère) il est réélu constamment stratège de – 443 à sa mort en – 429. Il incarne l'accomplissement d'un régime qui transmet au peuple l'exercice du pouvoir, une démocratie directe faisant participer le plus grand nombre, incitant le peuple urbain non propriétaire à occuper des fonctions politiques. Grâce à la misthophorie qui rétribue la présence journalière des Héliastes et des Bouleutes, il permet à ceux qui le désirent d'être actifs politiquement.

Le tirage au sort est généralisé, la liste des archontes devient accessible aux Zeugites.

Soucieux du sort des plus humbles, il trouve les moyens financiers de les soutenir en puisant dans le Phoros rapatrié à Athènes : les travaux publics, l'extension de la flotte fournissent du travail aux oisifs, la solde versée aux marins naviguant 8 mois pour la cité, les diverses indemnités attribuées sont forcément appréciées par ses électeurs. Les Thètes et les Zeugites les plus démunis bénéficient même d'un droit prioritaire pour obtenir des terres dans les colonies et clérouquies.

D'un côté, il réduit l'accès à la citoyenneté, en exigeant que les grands parents soient inscrits dans les dèmes, de l'autre il distribue largement des avantages matériels, non sans s'attirer des détracteurs, mais la confiance du peuple l'accompagne.

Une citation intéressante et exploitable par les collègues qui veulent approfondir la question au niveau du droit :

« La démocratie athénienne du Vème apparaît comme l'exercice de la souveraineté par des citoyens libres et égaux sous l'égide la loi. Une loi qui protège, défend le droit des individus contre la puissance de l'État et les intérêts de l'État contre les excès de l'individualisme »  
(Citation de G Glotz la cité grecque, Albin Michel, 1976)

### **Bibliographie consultée :**

M-C. Amouretti F. Ruzé P.Jockey, « le monde grec antique » 4è édition Hachette supérieur,2008

P.Briant P.Lévêque,P.Brulé R .Descat M-M Mactoux « le monde grec aux temps classiques » t 1, PUF, nouvelle clio,1995

La documentation photographique, Mai Juin 2016, dossier 8111, « Athènes, citoyenneté et démocratie au Vème avant JC » Vincent Azoulay